

Novembre, les froids arrivent avec leur cortège de maux et de difficultés. Aux premières gelées, aux premières neiges qui d'entre nous n'aura pas été sollicité toujours en urgence pour un papier ou quelques images afin d'alimenter les sempiternelles chroniques locales sur ce qui se fait pour les gens à la rue en hiver.

Tel Sisyphe avec son rocher, celles et ceux qui s'y colleront auront le sentiment amer de répéter ce qu'ils ont pu dire les années précédentes et auront envie d'envoyer balader ces curieux d'un jour...

Et puis non, chacun s'y collera parce que témoigner est important, parler de ce qui se fait, de ce qu'on fait est important et que toute opportunité pour le faire est bonne à prendre. Tout juste si on osera glisser aux journalistes, plutôt sympas d'ailleurs, que cela serait bien de s'y prendre un peu à l'avance et de faire un vrai dossier explicatif pour rendre compte d'une complexité qui n'a rien de saisonnière.

On garde le cap et on fait ce que l'on doit faire avec et au plus près des publics dans cette disponibilité à l'autre qui doit rester notre ligne de conduite.

Face à une situation de plus en plus tendue ou les dispositifs se grippent faute de place, compliquant l'accueil, l'insertion des publics mais aussi le travail d'accompagnement, le GCS 25 travaille à faire valoir les besoins sociaux et à traduire ce travail en propositions dans la continuité des groupes de travail auxquels nombre d'entre vous ont participé.

Le SIAO a entrepris une collecte « nationale » de données en matière d'hébergement d'urgence pour étayer son propos. Vous serez bien sûr tenus au courant de nos démarches.

D'ici là quel que soit l'échelon de l'action et la fonction occupée continuons de pousser notre rocher et escomptons qu'en s'y mettant à plusieurs, en développant nos coopérations, il puisse être plus aisé à bouger ...

Philippe CHOLET

Administrateur du GCS25

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant Décembre 2024

Dans ce numéro

- Accueil des animaux
- La lettre de la **DIPLP**
- La ministre Valérie Létard
- Femmes sans abri
- Personnes à la rue vs 115
- Violences conjugales



1056

Appels traités en Octobre 2024

292

75.3%

24.7%

96

Mises à l'abri réalisées

Demandes non pourvues

240 orientations abri de nuit

22 orientations hôtel

0 vers dispositifs d'hébergement d'urgence

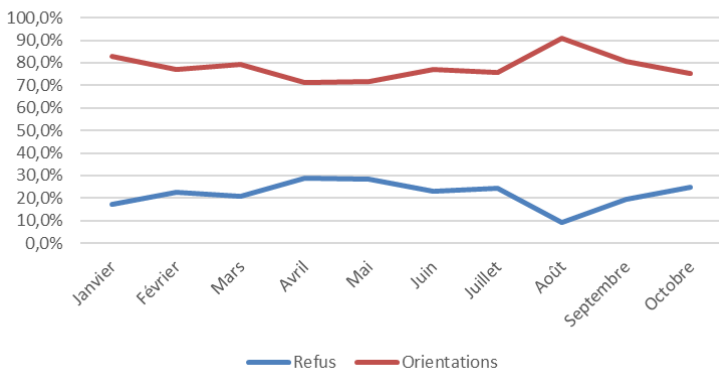
53 refus d'orientation par manque de place

3 refus d'orientation par manque de place adaptée

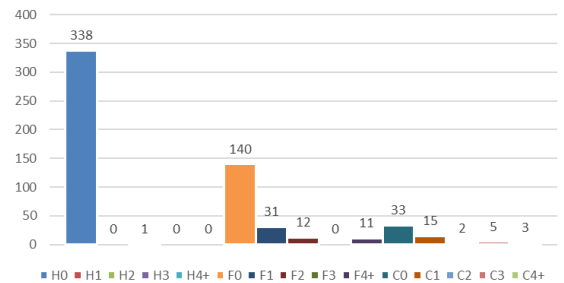
34 autres refus : Exclusions, demande inadaptée, Statut, DDETSPP...

Publics concernés par les demandes non pourvues 2024

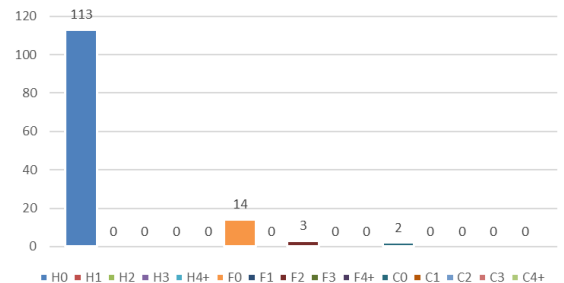
Décisions 115



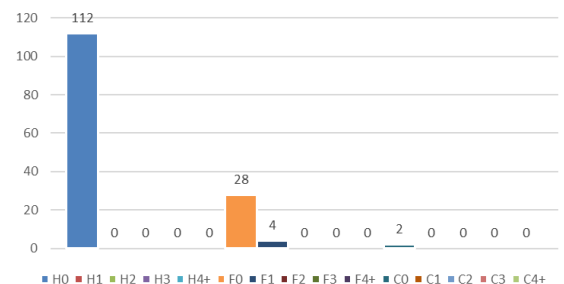
Besançon



Montbéliard

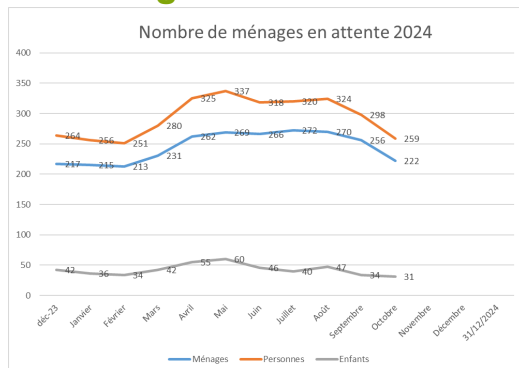


Pontarlier



Hébergement d'insertion

Nombre de ménages en attente 2024



Inflexion annuelle de la liste d'attente. Nous sommes revenus au niveau de janvier 2024. Il reste que ce sont toujours 222 ménages qui sont en attente d'intégrer une structure...

98^e atelier de la DIHAL

Accueil des animaux dans les centres d'hébergement, les accueils de jour et les résidences sociales.

Le 20 septembre s'est déroulé, en direct sur idéalCo et en présentiel au Transfo, géré par Emmaüs Solidarité, le 98e atelier de la Dihal. Animé par Mathilde Deglaire, cheffe de projet, il a été suivi par plus de 270 professionnels connectés et une cinquantaine de participants dans le 10e arrondissement de Paris. Une séquence riche d'enseignements et de propositions pour faire avancer un sujet au cœur de nombreux questionnements de la part des structures.

L'accueil des animaux n'est pas une préoccupation nouvelle pour la Dihal. La délégation s'en est saisie à travers deux actions structurantes. Dès 2008, le programme d'aide à l'humanisation (enveloppe annuelle de 10 M€) finance la rénovation de structures d'hébergement en vue d'améliorer les conditions d'accueil. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Personnes en situation de grande marginalité », lancé fin 2020, vise à offrir des conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus souples et mieux adaptés aux rythmes et besoins des personnes ayant un long parcours de rue. Dans ce cadre, 38 projets ont été sélectionnés. 100% des sites de l'AMI acceptent des animaux, et un résident sur quatre possède un animal.

La question de l'accueil des animaux de compagnie est d'autant plus importante qu'elle concerne tous les publics et tous les acteurs du secteur de l'AHl (accompagnement, hébergement, insertion). Il est intéressant de souligner que, contrairement aux idées reçues, la personne sans abri qui souhaite conserver son animal n'est pas nécessairement une personne très désocialisée avec plusieurs chiens, comme le veut une certaine caricature.

Pauline Jalard, directrice de la mission Hébergement, a rappelé : « En réalité, tous les profils sont concernés, les personnes isolées comme les familles. On peut citer, par exemple, le cas spécifique des femmes victimes de violences, où la prise en charge des animaux est une question cruciale qui peut freiner le départ du domicile conjugal si elle n'est pas correctement prise en compte »

Cet atelier a permis, grâce à l'ensemble des intervenants – *Christophe Blanchard, sociologue, anthropologue, coordinateur scientifique de l'ANR "La médiation canine au sein des administrations de l'État", Lotfi Ouanezar, directeur d'Emmaüs Solidarité, Adèle Bertrand, cheffe de projets Observatoire, SIAO 42, Kahyna Agnan, DDETS 13, Théo Noguer, docteur vétérinaire et directeur de SoliVet, Benoît Tenel, médiateur animal et fondateur de VAREHA, intervenant au sein du dispositif Pro'Pause, Patricia, résidente au CHU Goncourt, et des travailleuses sociales notamment au sein du Groupe SOS* – de montrer aux équipes professionnelles du secteur de la veille sociale, de l'hébergement et du logement accompagnés qu'elles ne sont pas seules. Des relais locaux dans le secteur animalier existent et peuvent être mobilisés pour les accompagner sur les questions d'accès aux soins, d'alimentation ou tout simplement de bien-être animal. Le partenariat est une brique essentielle pour qu'un projet fonctionne et perdure.

L'atelier a également permis de déconstruire les idées reçues en mettant en lumière des expériences réussies de structures ayant fait le choix d'accueillir des animaux. Des solutions pratiques et efficaces existantes, sans avoir à mobiliser des moyens conséquents.

Pauline Jalard, directrice de la mission Hébergement, a conclu en annonçant que, dans la continuité de cet atelier, une animation nationale sur cette problématique importante sera mise en place.

Quelques enseignements à retenir

- o « L'accueil des animaux ne se met pas en place d'un seul coup », mais progressivement.
- o Le succès des projets tient à la co-construction des modalités d'organisation avec les personnes accueillies.
- o La présence des animaux sur site est source de lien social pour les résidents et favorise l'émergence d'un collectif
- o Une fois qu'une structure s'engage dans l'accueil d'animaux, il est très rare qu'elle fasse marche arrière. La première étape est souvent la plus difficile, mais une fois lancée, l'initiative perdure.
- o Il n'existe pas de modèle unique pour accueillir les animaux de compagnie au sein des structures AHI. Chaque structure peut s'adapter en fonction de ses capacités, de la configuration de ses locaux et des besoins spécifiques des personnes et de leurs animaux. À titre d'exemple, certaines structures vont avoir un chenil alors que d'autres prévoient d'accueillir les animaux directement dans les chambres.
- o Accueillir des animaux dans les structures n'est pas une démarche neutre. Cela implique de revoir l'organisation interne et de former et soutenir les équipes professionnelles, et de nouer des partenariats avec des relais locaux du secteur animalier. Il ne s'agit pas de tout changer du jour au lendemain, mais de commencer petit à petit, en adaptant progressivement les solutions qui conviennent.
- o Trois leviers d'action : transformation des places existantes (programme d'humanisation), prise en compte du sujet dès la création de nouvelles places, et accompagnement au changement de pratiques professionnelles.
- o Prochaine action : organisation d'un webinaire interactif, dédié aux retours d'expérience.

Extraits à retrouver dans l'enregistrement Idealco de l'atelier :

Table ronde 1 Penser l'accueil des animaux au sein du secteur AHI (accueil hébergement insertion) : quels enjeux pour les structures d'hébergement, de la veille sociale et le logement adapté ?

avec :

- Pauline Jalard, directrice de la mission hébergement, DIHAL
- Christophe Blanchard, anthropologue et sociologue
- Lofti Ouanezar, directeur, Emmaüs Solidarité

En présence de :

- Jérôme d'Harcourt, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, Dihal

Table ronde 2 Créer des conditions d'accueil favorables aux personnes accompagnées d'animaux - Regards croisés sur des expériences de terrain

Pour Christophe Blanchard, sociologue

« Un chien structure des éléments biographiques dans le parcours de son propriétaire. Avoir un ou plusieurs chiens créent des alliances avec d'autres personnes à la rue. Quand le maître est absent ou malade, il faut pouvoir compter sur des personnes pour s'en occuper Dans les structures, il faut

s'appuyer sur les personnes pour transmettre des savoirs »

Pour Lotfi Ouanezar, directeur d'Emmaüs Solidarités

« Il faut passer à la vitesse supérieure, mettre ce sujet sur la table. L'accueil des animaux c'est le B.a-Ba de la question de l'inconditionnalité de l'accueil. Il nous faut rassembler toutes les informations, toutes les pratiques, toutes les formations, s'appuyer sur les acteurs de ce champ pour garantir l'accueil de tous »

Pour Benoit Tenel, médiateur canin

« Quand j'interviens, j'accompagne un binôme : le chien et son maître »

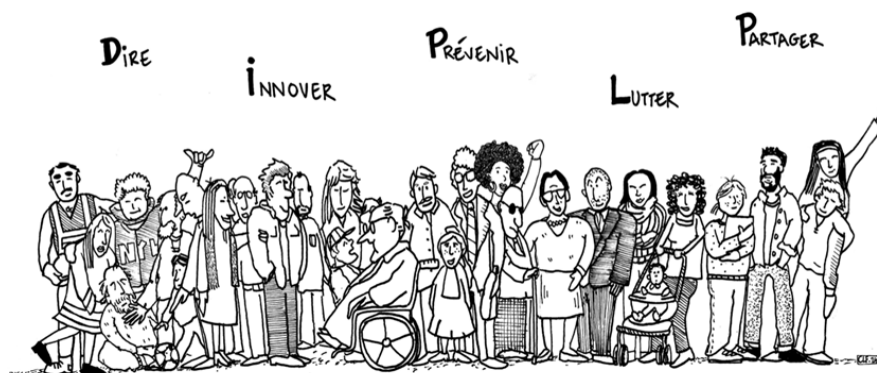
Visionnez les 3 vidéos réalisées par la Dihal en complément de cet atelier :

1/ Créer les conditions d'accueil des animaux dans les structures, la fin des idées reçues!

2/ Organiser le soin des animaux, quels sont les outils mobilisables ?

3/ S'appuyer sur l'animal comme médiateur d'insertion sociale.

[Accéder à la playlist de vidéos >](#)



LA LETTRE DE LA DIPLP : La DIPLP : c'est pas parce qu'on a un nom imprononçable qu'on n'agit pas!

Un nouveau facteur d'inégalités réelles pour une partie importante de la population, est apparu depuis une vingtaine d'années, avec une accélération forte depuis le passage à la dématérialisation presque totale des démarches administratives : il s'agit de l'exclusion numérique. Certes, ce phénomène ne touche pas exclusivement les personnes les plus démunies, mais force est de constater que trop de personnes sont laissées pour compte parce que trop âgées, trop pauvres, trop loin de la maîtrise de la lecture, trop déroutées par l'outil et ces incessantes actualisations ou encore sans accès au numérique.



Responsable de la publication : Philippe CHOLET - GCS25

Rédaction : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

Nous avons donc une nécessité à rendre accessible à tous, ce monde dématérialisé source d'angoisses de décrochage et de sentiment de relégation d'une partie de la population. Concernant les personnes les plus démunies, c'est souvent un facteur supplémentaire et cumulatif qui aggrave la situation de pauvreté dans laquelle ils sont, en limitant leur accès aux droits, en renforçant le sentiment d'isolement et en les excluant, de fait, de la marche du monde. On estime (baromètre numérique de l'ARCOM en 2022) que 54 % des Français éprouvent au moins une forme de difficulté qui les empêche d'effectuer une démarche sur internet, même si ce blocage touche toutes les catégories de population, on peut aisément comprendre les implications négatives pour les personnes les plus pauvres et les plus isolées. C'est un facteur majeur de non-recours aux droits et aux prestations ce qui entretient la spirale de la pauvreté.

Sur ce sujet, le risque de stigmatisation existe, faisant porter sur les individus la responsabilité de leur supposée incompetence ou inadaptation à la modernité. Il est impératif de poser le problème différemment et c'est une obligation de l'Etat de droit qui doit l'égalité d'accès à tous ses citoyens : aujourd'hui pouvoir utiliser le numérique relève d'un besoin de première nécessité !

Nous devons donc agir. Sans entraver le progrès et nier l'apport considérable du numérique, il est possible de rendre ce monde accessible et inclusif pour tous les profils.

Pour cela, il est nécessaire de maintenir un accompagnement humain pour ceux qui en ont besoin, en multipliant la formation et les compétences numériques de base, en éduquant aux médias, tout en veillant, au-delà de l'appui ponctuel, à conduire à l'autonomie et à contribuer à l'émancipation des individus.

Dans le même temps, il faut encourager tout ce qui facilite l'accès aux outils du numérique. Si aujourd'hui la couverture numérique est globalement achevée, et si d'après le CREDOC, 89% des Français sont internautes, il reste une partie de nos concitoyens pour lesquels l'équipement est trop onéreux. Des solutions de leasing social, de prêts à moyen terme, de dons de matériel par les entreprises ou les administrations doivent être recherchées systématiquement et mises en œuvre. Pourquoi ne pas envisager qu'Internet soit considéré comme un bien essentiel au même titre que l'eau et l'électricité et bénéficier aussi d'une tarification sociale de la connexion.

Il est aussi nécessaire, en amont, que les concepteurs d'outils, les créateurs et fournisseurs de sites, les décideurs qui donnent le go final avant le lancement d'un site, prennent enfin le parti des utilisateurs en s'adaptant à tous les profils d'utilisateurs. Les applications électroniques devraient être testées par d'autres que ceux qui sont à l'aise et familiers du numérique. Sur ce sujet, l'apport des personnes concernées par les situations de pauvreté, par les personnes touchées par la mauvaise maîtrise de l'écrit dès la conception des univers numériques pourraient être systématisées et obligatoires pour tout ce qui relève du secteur public.

Ce monde numérique, source d'enrichissement, de rapprochement des individus, de rapidité des démarches doit être une opportunité pour tous, faute de quoi on aggravera encore un peu plus le sentiment d'abandon et de déclassement d'une part très significative de nos concitoyens.



Anne Rubinstein

Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

La ministre Valérie Létard affiche trois priorités pour l'hébergement et le logement

Valérie Létard a saisi l'occasion de la [Journée mondiale du refus de la misère](#), le 17 octobre, pour réaffirmer « son engagement pour le logement social et l'hébergement d'urgence », face aux associations du secteur (voir [ici la réaction contrastée](#) de la Fédération des acteurs de la solidarité).

La ministre du Logement et de la Rénovation urbaine se fixe trois priorités en la matière. Elle vise d'abord un maintien du parc d'hébergement « à son niveau actuel de 203 000 places », comme prévu dans le [projet de loi de finances pour 2025](#). Elle demande une « attention particulière » à l'accueil des femmes victimes de violences, et à leur accompagnement en matière d'emploi, de santé, d'éducation.



Cette proche de Jean-Louis Borloo souhaite en outre une « intensification du plan "Logement d'abord" », qui a déjà permis à près de 600 000 personnes d'accéder à un logement en sept ans. Parmi les leviers « pour aller plus loin », Valérie Létard cite « l'intermédiation locative, dont Soliha est l'un des principaux opérateurs avec près de 25 000 logements gérés ».

Enfin, cette assistante sociale de formation compte œuvrer à un « renforcement de l'accès à l'emploi des personnes hébergées dans les métiers en tension ». « L'hébergement d'urgence est une réponse nécessaire, mais elle n'est pas suffisante », écrit son ministère, dans un communiqué. « Héberger quelqu'un, c'est l'accompagner vers la formation, l'emploi, l'éducation, et la santé. »

"Femmes sans abri, la face cachée de la rue"

C'est un rapport sénatorial qui pourrait passer sous les radars. Il nous montre dans quelle détresse se trouvent les femmes sans abri, invisibilisées dans la rue et souvent victimes de violences. Elles sont 3000 avec autant d'enfants à dormir dans la rue chaque jour. Elles font face à des situations dramatiques. Ce rapport a été rédigé par les sénatrices Agnès Evren, Marie-Laure Phinéa-Horth, Olivia Richard et Laurence Rossignol, au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Est-ce un hasard si aucun sénateur homme ne s'est saisi du sujet ?

On apprend dans ce rapport que le nombre de personnes sans domicile a doublé en dix ans, pour atteindre 330.000 en 2024, dont environ 120.000 femmes. Si la majorité est hébergée dans des lieux financés par l'État, certains hébergements d'urgence ne sont octroyés que pour quelques nuits et chaque semaine il faut quitter le lieu, repasser par la rue, parfois pendant plusieurs jours, avant de retrouver un nouvel abri. Ces femmes sont souvent victimes de violences physiques et sexuelles, tant dans leur parcours migratoire que dans leur vie quotidienne dans la rue. Le rapport met également en avant la diversité des profils de ces femmes, qui peuvent être des mères isolées, des migrantes ou souffrant de troubles psychiatriques sévères.

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

Parmi les principales recommandations du rapport figurent la nécessité d'améliorer l'offre d'hébergement pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et familles sans abri. Il est proposé de créer 10.000 places d'hébergement supplémentaires et d'améliorer la qualité des structures existantes pour garantir un accueil digne et sécurisé. Le rapport insiste aussi sur l'importance de faciliter l'accès au logement social pour les femmes seules et les mères isolées, ainsi que sur le renforcement des dispositifs spécialisés d'accès direct au logement. Bref le rapport propose des évidences qui rappellent la responsabilité de l'État sur ce sujet.

Enfin, le rapport recommande de garantir un meilleur accès aux droits fondamentaux pour ces femmes, notamment en matière de santé et de protection contre les violences. Il est suggéré de renforcer la formation des travailleurs sociaux et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement des femmes sans domicile. Former les travailleurs sociaux ? Pour appeler le 115 qui ne répond plus et fixe des priorités sur l'âge des enfants susceptibles d'être hébergés ? Vraiment ? L'article suivant nous rappelle aussi une triste réalité sur ce sujet... ([lire le rapport sénatorial](#)) ([lire sa synthèse](#))

Personnes à la rue : Mission de plus en plus impossible pour les associations qui portent le 115

Les structures en charge de l'accueil des personnes sans abri en France, notamment la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et la Croix-Rouge française, ont récemment engagé une démarche face à la crise qui frappe les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et le 115. Dans une lettre adressée à Valérie Létard, ministre du Logement et de la Rénovation urbaine, les présidents des deux organisations, Pascal Brice et Philippe Da Costa, expriment leur profonde inquiétude quant à l'avenir de ces services essentiels.

La lettre souligne la situation extrêmement dégradée des SIAO, qui peinent à remplir leur mission face à une demande croissante et des ressources insuffisantes. Les auteurs insistent sur le fait que les SIAO doivent pouvoir opérer dans un cadre qui respecte les principes d'inconditionnalité et d'équité. Or, les restrictions budgétaires actuelles et les critères d'accès de plus en plus stricts imposés par l'État remettent en question ces fondements. Les associations dénoncent une hiérarchisation des vulnérabilités qui va à l'encontre du droit fondamental à un accueil inconditionnel.

Dans leur lettre, les présidents de la FAS et de la Croix Rouge parlent aussi de l'épuisement des professionnels du secteur, notamment de ceux du 115. Ils sont confrontés à un afflux constant de demandes non satisfaites. Ils appellent à une révision urgente du cadre d'action pour permettre aux SIAO de fonctionner efficacement et de manière indépendante. Cette autonomie est cruciale pour rétablir un lien de confiance avec l'État et garantir que chaque personne dans le besoin puisse accéder à une solution d'hébergement adaptée.

Les présidents de la FAS et de la Croix-Rouge se disent prêts à collaborer avec la ministre pour trouver des solutions durables. Ils espèrent ainsi rétablir un environnement propice à la poursuite de leur mission de solidarité. Cette lettre incarne un appel pressant à l'action, soulignant l'urgence de répondre aux défis auxquels sont confrontés les services d'accueil dans notre pays. ([lire le communiqué de la FAS](#)) ([lire la lettre ouverte à Vaérie Létard](#))

Violences conjugales : 271 000 victimes enregistrées en 2023, un chiffre en hausse de 10% sur un an.

C'est ce que montrent les chiffres publiés, mercredi, par le ministère de l'Intérieur.

Une nouvelle forte augmentation. Les services de sécurité ont enregistré 271 000 victimes de violences conjugales en 2023, un chiffre en hausse de 10% par rapport à l'année précédente, selon les chiffres publiés mercredi 6 novembre par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). D'après les données, 64% des violences conjugales sont



des violences physiques, 31% sont des violences verbales ou psychologiques et 4% sont des violences sexuelles. En 2022, le chiffre était en augmentation de 15% sur un an.

Le ministère de l'Intérieur écrit que, comme en 2022, "le Pas-de-Calais, la Réunion, le Nord, la Somme et la Seine-Saint-Denis figurent parmi les départements qui affichent les plus forts taux de victimes enregistrées pour 1 000 habitantes" âgées de 15 à 64 ans.

"Contexte de libération de la parole"

"Dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie, le nombre de victimes enregistrées a ainsi doublé depuis 2016", relève le SSMSI.

Le recueil de la parole des victimes ne se fait pas que dans les commissariats et les gendarmeries. Depuis octobre 2023, les hôpitaux franciliens offrent la possibilité de déposer plainte sur place, sans avoir à se rendre au commissariat. "L'idée, c'est que les urgences soient vues comme un lieu qui peut apporter des solutions", s'est félicité une infirmière auprès de franceinfo.